



CONTRAT DE CO-DEVELOPPEMENT 2021 - 2023

Mérignac

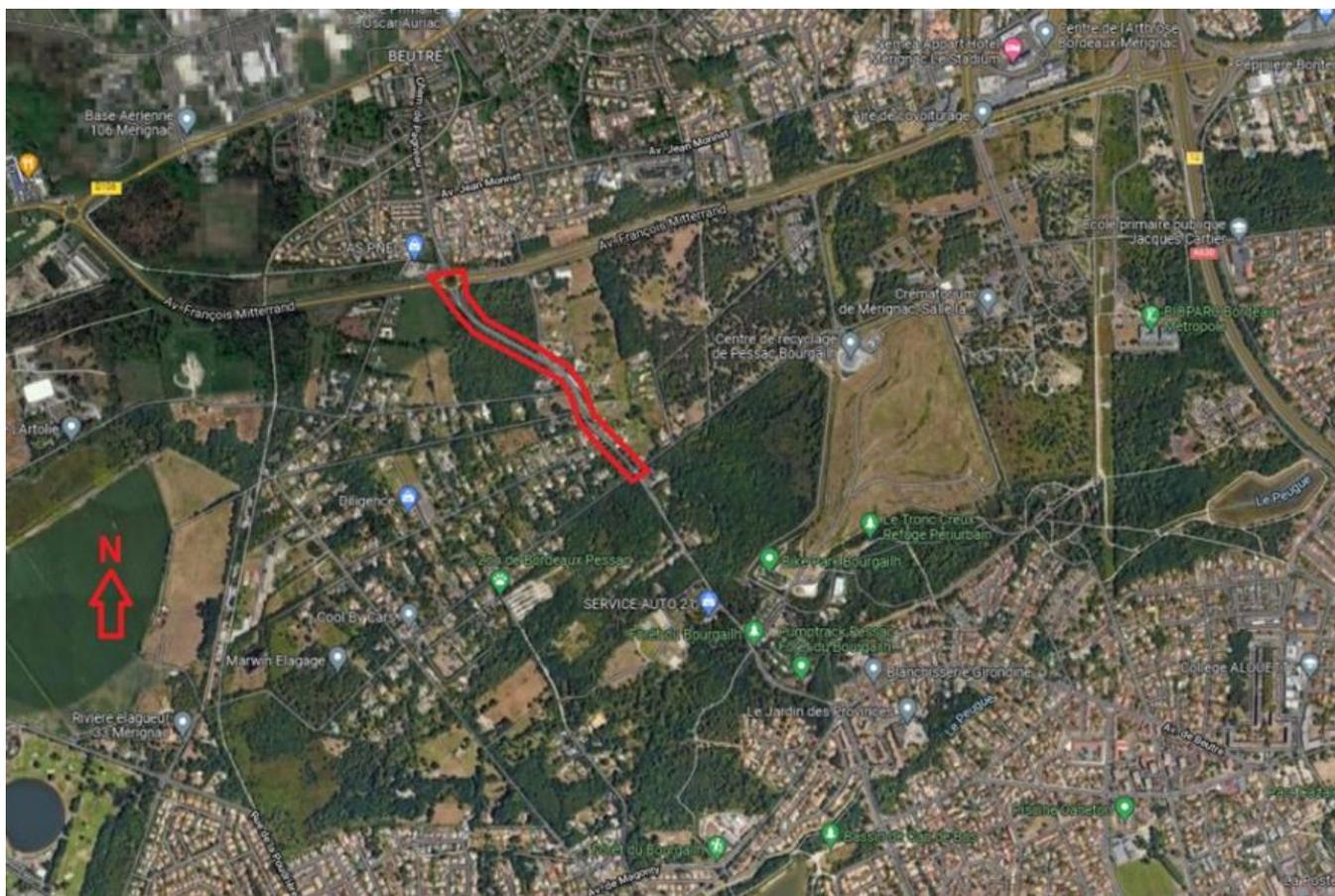
Fiche action : 1 (C05 281 0001)

Réseau de catégorie : 2

**Mérignac/Pessac
Aménagement de l'avenue de Courtillass**

CDF : MAI 2022

LOCALISATION DU PROJET :



ELEMENTS DE PROGRAMME :

Requalification complète de la structure de chaussée, création d'un carrefour giratoire et mise en place de 2 dispositifs ralentisseurs
Création d'une voie verte sécurisée permettant d'assurer un maillage des aménagements modes actifs entre les quartiers de Beutre à Mérignac et d'Alouette/Magonty à Pessac.
Enfouissement des réseaux aériens et modernisation de l'éclairage public
Elargissement de la piste cyclable existante vers l'avenue Mitterrand

CHEF DE PROJET

Maxime Cazaux

ESTIMATION DE L'OPERATION

1 500 000€ TTC

IMPUTATION BUDGETAIRE

Opération : 05P0600002 – Aménagement voirie intercommunale

Dossier GDMO:2021-00403 ligne de dossier : 00403-07-03

Tache : 00403-07-03-03 : TRAVAUX

DESCRIPTION DU PROJET

Création d'une voie verte sécurisée : Le projet consiste prioritairement en la création d'un cheminement sécurisé pour les modes actifs, aujourd'hui absent, sur l'un des axes principaux reliant Mérignac (secteur Beutre-Courtillas) à Pessac (secteur Alouette-Magonty). En effet, depuis la création d'une voie verte sécurisée avenue de Beutre à Pessac, inscrit dans le cadre des travaux liés aux aménagements récents du parc du Bourgailh, une discontinuité cyclable existe sur l'avenue de Courtillas à Mérignac.

Requalification de la structure de chaussée, création d'un carrefour giratoire et mise en place de 2 dispositifs ralentisseurs : L'avenue de Courtillas, dont la chaussée est fortement dégradée, n'est plus adaptée à la circulation actuelle, en termes de confort et de sécurisation des usagers actifs et PMR ; il est de plus constaté des vitesses excessives sur un axe fortement utilisé sur les pointes du matin et du soir, en contournement de la rocade (échangeurs 12 et 13). Aussi, l'aménagement neuf, le giratoire et les 2 plateaux surélevés contribueront à apaiser la circulation et sécuriser les usagers PMR, piétons et vélos.

Enfouissement des réseaux aériens et modernisation de l'éclairage public : l'objectif est d'accompagner l'embellissement de l'espace public et d'améliorer un éclairage public vieillissant.

Elargissement de la piste existante vers l'avenue François Mitterrand : en complément du projet initial, l'élargissement de piste cyclable existante entre l'avenue Mitterrand et la rue Jean de la Fontaine permettra de conforter le cheminement des cyclistes.

VUE EN PLAN GENERALE

